

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2012

Le mardi 10 janvier deux mille douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Recy, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recy sous la présidence de Monsieur Michel VALTER, Maire de Recy.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de :

Gérard REGNAULD (excusé, pouvoir donné à Gilles DENNEVAL)  
Célyne DHAYNAUT (excusée)

Le secrétariat de séance est assuré par Thierry DONRAULT. Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée pour rajouter deux délibérations relatives à la création d'un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> Classe et à l'ouverture de crédits pour la section investissement. Après avoir délibéré à l'unanimité, l'ordre du jour est le suivant :

- **Renouvellement Contrat à Durée Déterminée**
- **Questions diverses**

### Renouvellement Contrat à Durée Déterminée

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le Contrat à Durée Déterminée pour besoin occasionnel arrive à échéance et qu'il y a lieu de le renouveler pour une période de 3 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

### Questions diverses

#### **Orientations budgétaires**

Monsieur Jacques ROUSSEAU décline les orientations budgétaires pour l'année 2012.

Suite à cela, un large débat s'installe.

Monsieur le Maire précise que ce sont les grandes lignes du budget pour la section investissement et que les travaux seront étalés tout au long de l'année.

#### **Eclairage public**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le transformateur électrique, situé Chemin du Mont Nouvet, présente des défaillances entraînant des coupures intempestives.

Monsieur le Maire précise qu'il est en contact avec la Société Cegelec pour résoudre ce problème lié à un manque de puissance pour la partie du réseau concerné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

A Recy, le 10 janvier 2012.  
Le Maire,  
Michel VALTER